



# Baume-les-Messieurs

Serge Moreau  
Maire

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL *Séance du mardi 22 novembre 2022 à 18h30*

### Présents :

Mesdames Evelyne MAITRE & Bernadette ZYGMUNT.

Messieurs Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU & Serge MOREAU

Absents : Julien BRANDT (donne procuration à Monsieur BOUDOUX), Madame Marie DULAU (jusqu'à 19h19), Patrick PERRIN (donne procuration à Monsieur MOREAU), Olivier SCHRANZ (donne procuration à Madame MAITRE) & Till MEYER.

La séance est présidée par Monsieur Serge MOREAU, Maire et Madame Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal s'étant déroulé le mercredi 19 octobre 2022 est approuvé et signé par les conseillers.

### ORDRE DU JOUR :

*Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations : l'une concernant la demande de subvention pour le réaménagement et l'agrandissement des toilettes du chalet des grottes (3) ainsi qu'un ajout de tarifs pour le marché de Noël (14). L'assemblée approuve ces ajouts.*

#### *1. Demande de subventions pour la plateforme d'accueil en contrebas de la passerelle des Grottes*

En préambule Monsieur le Maire fait remarquer que les bons résultats des régies durant l'année 2022 permettent à la commune de poursuivre ces investissements. Il rappelle que les grottes de Baume reçoivent près de 60 000 visiteurs pendant la saison touristique d'avril à septembre. La mise en place d'une plateforme en contrebas de la passerelle d'accès aux grottes a pour objectif majeur d'améliorer l'accueil et le confort des touristes qui viennent de plus en plus nombreux. Elle remplacera l'enclos existant en l'ouvrant largement et en créant une zone d'attente confortable, abritée de la pluie, avec des bancs intégrés au pourtour de la plateforme. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer la sécurité des visiteurs. En effet, aujourd'hui les visiteurs s'agglutinent devant le portail d'entrée sur une zone réduite à l'aplomb de la falaise où ils pourraient exister un risque de chute de pierres. Les zones dangereuses sont protégées par des garde-corps. Par conséquent, le lieu étant ouvert à tous, la sécurisation de l'entrée de la grotte se fait sur la passerelle par un portail anti-intrusion.

Cette plateforme permettra également d'enjamber le cours d'eau tout en offrant, d'un balcon, une vue panoramique sur le saut du Dard. Sa forme rectangulaire simple, alignée sur la géométrie de l'escalier répondra à la beauté sauvage de la falaise et des éboulis.

Le coût total du projet est de 99 300 euros hors taxes, des entrepreneurs locaux ont été privilégiés, par conséquent la Maire propose au Conseil de délibérer afin de demander les subventions suivantes à savoir 30% à l'État au titre de la DETR, 30% au Département, 10% à la Région ce qui laisse un autofinancement pour la commune à hauteur de 30%. Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

#### *2. Demande de subventions pour la passerelle sur la Seille dans le cadre de l'aménagement du nouveau parking*

Un nouveau parking a été aménagé pour améliorer le stationnement en période de forte affluence touristique. L'installation d'une passerelle métallique enjambant la Seille permettra la création d'un chemin piéton le long de la rivière, reliant le centre village et cette aire de stationnement mais aussi le camping.

Ce chemin permettra aussi de sécuriser le cheminement des piétons qui, aujourd'hui, rejoignent le village par la D70. Ainsi, il convient de procéder à une demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental. Le coût de la passerelle et des travaux d'installation est d'un total de 41 190 euros hors taxes. Le maire propose de demander des subventions d'un taux de 30% au titre de la DETR et de 30% au Conseil départemental. Le conseil approuve ce dossier à l'unanimité.

3. *Demande de subventions pour le réaménagement et l'agrandissement des sanitaires au chalet des Grottes*  
Monsieur le Maire expose que l'augmentation importante de la fréquentation du site des grottes, près de 60 000 visites guidées entre avril et mi-octobre auxquelles s'ajoutent celles des randonneurs et promeneurs, incitent la municipalité à revoir notre local sanitaire et à ajouter deux WC supplémentaires et ce afin que les touristes aient une bonne image de l'accueil dans le Jura et la région. Le coût de l'installation est de 31 557,69 euros y compris la maîtrise d'œuvre nécessaire à ce dossier. Le Maire propose de demander des subventions d'un taux de 30% au titre de la DETR et de 30% au Conseil départemental en sus d'une demande de subvention à la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 10%. Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

4. *Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'ECLA*  
Le maire rappelle que la commune est en conflit avec ECLA notamment sur la question des mètres linéaires de tuyaux pour les eaux pluviales, mais aussi concernant l'assainissement. L'instruction judiciaire du dossier poursuit son cours, à cela s'ajoute la problématique relative au Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté. En effet, cette compétence relevait de la CCBHS mais lors du changement d'EPCI la compétence n'a pas été reprise par ECLA. La commune a pris attache avec ECLA sur ce point et lui fournira un certain nombre de justificatifs. Le Maire propose de voter contre le rapport d'approbation du rapport de la CLECT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, rejette le rapport présenté.

5. *Délibération autorisant à conclure et authentifier l'acte administratif d'acquisition de la parcelle B17*  
Il est rappelé que par la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2022, il avait été décidé de procéder à l'acquisition par acte administratif authentique de la parcelle B17, propriété de Jean NOIR et ce pour un prix de 4100 euros. L'ensemble des documents nécessaires à la rédaction de l'acte étant en notre possession, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser la conclusion du dit acte en plus de pouvoir procéder à son authentification. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. *Mise en place d'un cycle annualisé du temps de travail des agents*  
Cette délibération doit permettre d'envisager de moduler le nombre d'heures hebdomadaires réalisés par les agents impactés par la saisonnalité. Ainsi, à l'Abbaye le temps de travail en période de faible affluence sera de 28 heures contre 42 heures pour les périodes touristiques. Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

7. *Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de l'Abbaye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*  
A partir du 1<sup>er</sup> janvier, Monsieur Moreau propose la nomination de Madame Maud DESQUESNES en qualité de régisseur de l'Abbaye suite à la fin du contrat du régisseur actuel au 31 décembre 2022. Cette nomination est approuvée à l'unanimité.

8. *Nomination d'un nouveau mandataire suppléant pour la régie de l'Abbaye*  
Monsieur Moreau, propose la nomination de Madame Marie BEY-NEGRI en qualité de mandataire suppléant pour la régie de l'Abbaye. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

9. *Décisions modificatives sur le budget communal*  
L'arrivée à la fin de l'exercice comptable 2022 conduit à ajuster le budget primitif communal par rapport aux dépenses et recettes réellement réalisées. Des mouvements de crédits sont nécessaires pour 1613,17 euros et une augmentation de crédits pour 10 000 euros.  
Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte ces décisions modificatives.

10. *Tarifs de la régie du Camping pour l'année 2023*  
Le Maire présente de nouveaux tarifs pour l'année 2023. Eu égard à des interrogations et oppositions par rapport à ces tarifs, il conviendra de les réétudier et de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

### **Arrivée de Madame DULAU à 19h19.**

11. *Nomination d'un agent recenseur pour la campagne de recensement 2023,*  
La campagne de recensement 2023 nécessite le recrutement d'un agent recenseur. Le choix de Madame Marie Odile GROS est approuvé à l'unanimité.

12. *Validation des tarifs des stands du marché de Noël,*  
Les tarifs de location des stands lors du marché de Noël seront les mêmes que lors de l'édition 2021. Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

*13. Nomination de mandataires suppléants pour la tenue des buvettes du marché de Noël*

L'organisation du marché de Noël conduit à la nomination de mandataires suppléants, seuls habilités à encaisser les sommes perçus par les buvettes communales. Olivier Schranz, Karine Schranz, Jacques Girard et Emmanuelle Maitre sont désignés mandataires suppléants à l'unanimité.

*14. Complément concernant les tarifs de vente des boissons au marché de Noël*

Le conseil approuve à l'unanimité la vente de jus de pommes chaud à 1,50 euros le verre et 2,50 euros avec le verre en plastique ciglié « Baume-les-Messieurs ».

*15. Salle des Chanoines : validation du tarif de facturation de la consommation de fioul*

Le conseil approuve à l'unanimité un prix de 1,40 euros le litre pour la consommation de fioul lors des locations de la salle des Chanoines. Ce tarif modifié début 2022 sera revu pour l'année 2023.

*16. Participation financière au fonctionnement de l'école privé Notre-Dame de la Salette de Voiteur*

Une élève du village est scolarisée à l'école privée Notre-Dame de la Salette. Cette dernière demande une participation communale de 653,15 euros. Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

Questions diverses

- Une visite de Monsieur le Secrétaire général et Sous-Préfet se déroulera le mercredi 23 novembre pour parler notamment des dossiers relatifs à l'Abbaye. Il sera accompagné des services de la DRAC.
- Candidature à l'UNESCO de l'Abbaye de Baume-les-Messieurs : Cette candidature via la Fédération Européenne des Sites Clunisiens a nécessité la création d'un groupe de travail supervisé par Monsieur Jean KUBLER et se composant notamment de Messieurs Bully, Locatelli et Bosc. La commune a aussi dû procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de trois mois pour recenser et collecter l'importante documentation et littérature sur Baume et rédiger le dossier de candidature. Cela permettra aussi d'archiver l'ensemble de la documentation baumoise et de rédiger le dossier UNESCO qui doit être prêt pour la fin de l'année ou le début de l'année 2023.
- Une plaque rendant hommage à Pierre GASCAR a été posée au sein de la cour de l'Abbaye. Elle sera inaugurée au printemps.
- La plaque devant la salle des chanoines est devenue illisible, il conviendra de la changer.
- Patrick Boudoux interroge l'assemblée sur le travail des cantonniers les jours du marché de Noël notamment le samedi pour la mise en route des stands au niveau des branchements électriques. Evelyne Maitre propose de faire venir un cantonnier le samedi matin. Pour conclure sa présence sera demandée pour la journée du samedi.
- Concernant l'opération Grand Site, l'avancée du dossier auquel nous sommes partie se poursuit.

**L'ordre du jour étant épuisé et les débats clos, la séance est levée à 20h15.**

Le Maire, Monsieur Serge MOREAU :



La secrétaire de séance, Madame Evelyne MAITRE :